



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/GE.1/2003/9  
23 juin 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION  
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance  
continue et d'évaluation du transport à longue distance  
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

(Vingt-septième session, Genève, 8-10 septembre 2003)  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'EMEP**

Note établie par le secrétariat sur la base des comptes rendus  
des réunions du Bureau

**Introduction**

1. On trouvera dans la présente note un résumé des travaux du Bureau, y compris les résultats des deux réunions du Bureau élargi de l'EMEP qui se sont tenues à Vienne les 6 et 7 novembre 2002 et à Genève du 26 au 28 février 2003. La proposition conjointe du Bureau et de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation relative à l'approbation des rapports sur les données de surveillance est présentée dans le rapport de l'Équipe spéciale (EB.AIR/GE.1/2003/3, chap. V). Les propositions du Bureau concernant le financement de l'EMEP sont consignées dans le document relatif aux questions financières et budgétaires (EB.AIR/GE.1/2003/11).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

2. Ont participé aux deux réunions du Bureau élargi ou à l'une d'entre elles les membres du Bureau suivants: M. J. SCHNEIDER (Autriche) en tant que Président, M. S. DOYTCHINOV (Italie), M. P. GRENNFELT (Suède), M. R. VAN AALST (Pays-Bas), M. J. SANTROCH (République tchèque), M<sup>me</sup> S. VIDIC (Croatie) et M<sup>me</sup> M. WICHMANN-FIEBIG (Communauté européenne). M. Grennfelt et M. Van Aalst n'ont pas participé à la réunion de Vienne en novembre 2002. M. Doytchinov n'a pas participé à la réunion de Genève en février 2003.

3. Des représentants des quatre centres de l'EMEP – le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) – le secrétariat de la CEE-ONU et M. WOODFIELD (Royaume-Uni), Président de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, ont participé aux deux réunions. M. R. DERWENT (Royaume-Uni), Président de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, et M. L. BARRIE, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ont participé à la réunion de février 2003.

## **I. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'EMEP ET PLANIFICATION DES TRAVAUX FUTURS**

4. Le Bureau a examiné l'état d'avancement des activités de l'EMEP et discuté des travaux à entreprendre dans l'avenir en suivant l'ordre retenu dans le plan de travail 2003 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.2, annexe XIII, point 2). Les Présidents des équipes spéciales et les représentants des centres lui ont rendu compte oralement des progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail. On trouvera des résumés des débats sur ce point dans les comptes rendus des réunions du Bureau, qui peuvent être consultés sur Internet, en tant que documents non officiels en anglais, à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/env/emep/emep\\_docs.html](http://www.unece.org/env/emep/emep_docs.html) (bas de la page).

5. C'est à partir de ce débat que le secrétariat a établi, en consultation avec les centres, le projet de plan de travail présenté à l'Organe directeur (EB.AIR/GE.1/2003/10). Les membres du Bureau ont fait des observations sur ce projet.

6. Le Bureau a noté que sa réunion de l'automne avait été utile. Il a décidé de consacrer la réunion d'automne aux orientations stratégiques et celle du printemps à une planification plus détaillée. La prochaine réunion était prévue pour la semaine du 3 novembre à Oslo, au même moment que l'atelier de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation sur l'évaluation du modèle Eulerian.

## **II. CONTRIBUTIONS À L'EMEP**

### **A. État des contributions obligatoires et volontaires en espèces**

7. Le secrétariat a rendu compte de l'état des contributions en espèces, soulignant que la situation financière était positive. À l'exception de l'Ukraine, toutes les Parties au Protocole EMEP avaient versé au moins une partie de leur contribution pour 2002. L'Italie n'avait payé que la moitié de la somme due en 2002. La Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro avaient réglé leurs arriérés.

8. Le Bureau s'est félicité de la situation positive et du fait que la plupart des arriérés avaient été réglés. Il a de nouveau exhorté les Parties à la Convention qui ne l'avaient pas encore fait à envisager d'adhérer au Protocole EMEP. Il a fait observer que des efforts bilatéraux devaient être entrepris à cet effet. Il a également noté avec satisfaction que les délégués lituaniens avaient indiqué que leur pays y adhèrerait bientôt.

9. Les arriérés que la Serbie-et-Monténégro avait versés remontaient à l'année où son adhésion au Protocole EMEP avait pris effet (1992, alors que cette Partie s'appelait encore la Yougoslavie). La Serbie-et-Monténégro avait également acquitté ses contributions de l'exercice en cours. Il restait à régler les contributions de l'ex-Yougoslavie avant 1992, d'un montant de 18 974 dollars É.-U. Ces arriérés remontaient au temps où le pays n'avait pas encore été divisé.

10. Le Bureau a salué les efforts accomplis par la Serbie-et-Monténégro. Il a décidé de recommander à l'Organe directeur de ne pas réclamer les arriérés de l'ex-Yougoslavie qui remontaient à avant 1992, et a proposé que le secrétariat les efface désormais du tableau récapitulatif.

### **B. État des contributions obligatoires en nature: Bélarus et Ukraine**

11. S'agissant des contributions du Bélarus, le Bureau a été informé des travaux effectués en 2002 [sur l'ébauche d'amendements à l'Inventaire EMEP/CORINAIR des émissions dans l'atmosphère se rapportant aux métaux lourds, qui prend en compte les caractéristiques propres aux pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), le plan de travail et le budget pour 2003 (sur l'amélioration des inventaires des émissions de HCB et de PCB dans la CEI), et la proposition du Bélarus concernant sa contribution pour 2004 (sur l'ébauche d'amendements à l'Inventaire EMEP/CORINAIR des émissions dans l'atmosphère se rapportant à l'amélioration des inventaires des émissions de HCB et de PCB dans la CEI)].

12. M. Woodfield a rendu compte des contacts qui avaient été établis entre l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, en particulier son groupe d'experts de la combustion et de l'industrie, et l'expert chargé par le Bélarus d'établir le rapport constituant la contribution du pays en nature. Les experts du groupe ont estimé que ces travaux leur étaient utiles et qu'ils permettraient également de mettre à jour l'Inventaire EMEP/CORINAIR des émissions dans l'atmosphère. Ils ont recommandé de les accepter en tant que contribution en nature. La contribution proposée pour 2004 a aussi été jugée utile.

13. Le Bureau a recommandé à l'Organe directeur de l'EMEP d'approuver la contribution du Bélarus pour 2002. Il a approuvé la contribution proposée pour 2004, étant entendu que les travaux seraient effectués en consultation étroite avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ou l'un de ses groupes d'experts.

14. Le secrétariat a informé le Bureau de l'état de la contribution en nature de l'Ukraine. La proposition faite par l'Ukraine de régler ses arriérés de contributions en nature sous la forme d'un projet visant à élaborer un modèle national pour l'évaluation de l'impact des émissions de métaux lourds sur l'environnement avait été approuvée par le Bureau en 2001 (EB.AIR/GE.1/2001/10, par. 23). Ce projet, qui représentait l'équivalent de 140 989 dollars É.-U. (montant des contributions non versées pour 1992-1994), devait être exécuté de janvier 2002 à décembre 2003, en collaboration étroite avec le CSM-E et l'Institut

polonais pour la protection de l'environnement. Au moment où le Bureau tenait sa réunion, il semblait que le projet en question n'avait pas encore été entrepris.

15. Le secrétariat a reçu de l'Ukraine une proposition tendant à régler ses arriérés pour la période allant de 1996 à 2001, d'un montant équivalant à 175 205 dollars É.-U. Il s'agissait de créer une station de référence internationale pour la surveillance par l'EMEP de la pollution de fond sur l'île de Zmejiny, dans la mer Noire. Ce projet devait être exécuté de 2004 à 2006. Le secrétariat a fait observer que cette proposition se démarquait de l'annonce qu'avait faite auparavant l'Ukraine selon laquelle elle réglerait en espèces les contributions dues depuis 1999 mais dans sa lettre, l'Ukraine a mentionné sa situation économique difficile.

16. Le Bureau a accueilli avec satisfaction la proposition de l'Ukraine, la considérant comme un signe que la Partie comptait régulariser sa situation. Il a fait observer qu'elle offrait une base satisfaisante pour rechercher une solution au problème des arriérés de l'Ukraine. Il a souligné que pour approuver définitivement une nouvelle proposition, il attendrait que l'Ukraine l'informe de l'état d'avancement du projet qui avait été approuvé en vue de régler les arriérés de la période 1992-1994. Il a également exprimé l'espoir que l'Ukraine acquitterait bientôt sa contribution non versée pour 2002 et 2003 en espèces, au fond d'affectation spéciale.

17. Le Bureau a estimé que la création d'un «supersite» était une activité dépassant les tâches habituelles de surveillance réalisées par les Parties. Elle pouvait donc être considérée comme une contribution en nature. Il était entendu que par la suite, la gestion du site de surveillance serait une responsabilité nationale de l'Ukraine, qui devrait s'engager en ce sens. Une station de surveillance dans la région de la mer Noire pouvait être très utile à l'EMEP. Il convenait cependant de veiller à ce que les critères de qualité de la surveillance retenus par l'EMEP soient réunis et le programme de surveillance de l'EMEP respecté. Le Bureau a prié le secrétariat de répondre à l'Ukraine et d'inviter des experts ukrainiens à finaliser la proposition en consultation avec le CCQC en vue de s'assurer qu'elle représenterait une contribution appréciable aux travaux de l'EMEP.

### **C. Utilisation des ressources en 2002 et budget détaillé pour 2004**

18. Le Bureau, sans la participation des centres, a examiné les crédits ouverts pour 2004. Conformément à la décision que l'Organe exécutif avait prise à sa vingtième session, le budget a été augmenté de 5 % (environ 100 000 dollars É.-U.). Comme documents de base, le Bureau était saisi des rapports sur l'utilisation des ressources en 2002 établis par le CCQC et le CSM-E. L'état financier du CSM-O n'était pas encore disponible en raison de problèmes administratifs.

19. Le Bureau a décidé qu'une part relativement importante (les deux-cinquièmes) de l'augmentation servirait à améliorer le financement des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée. Le solde serait réparti entre les trois autres centres. Pour le CCQC, l'accent devait être mis sur l'amélioration de la surveillance des métaux lourds et des polluants organiques persistants (POP), dans la perspective de l'entrée en vigueur des protocoles relatifs à ces substances, qui aurait lieu prochainement. Il convenait de diminuer encore la surveillance de l'acidification et de renforcer celle des particules. Pour le CSM-O, le montant des ressources consacrées au rapport d'évaluation pouvait être réduit, puisque la plupart des travaux devaient être achevés au début de 2004. Le budget alloué à la surveillance de la pollution dans l'hémisphère devait être augmenté pour le CCQM et le CSM-O. Le secrétariat a été prié

d'ajuster le budget pour tenir compte des décisions prises par le Bureau en consultation avec les centres et d'adopter une présentation en chiffres ronds, plus appropriée.

### **III. COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL DES EFFETS ET D'AUTRES PROGRAMMES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

20. Le Bureau a tenu une réunion conjointe avec le Bureau du Groupe de travail des effets le 27 février 2003. La note sur cette réunion peut être consultée en tant que document non officiel sur Internet, à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/env/emep/emep\\_docs.html](http://www.unece.org/env/emep/emep_docs.html) (bas de la page).

21. À ses deux réunions, le Bureau a également examiné la coopération avec d'autres organisations et programmes nationaux et internationaux, y compris le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), le programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE), l'Agence européenne pour l'environnement, la deuxième phase du projet EUREKA sur le transport et la transformation chimique dans la troposphère et au-dessus de l'Europe de constituants traces importants pour l'environnement (EUROTRAC-2), la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM), la Commission Oslo-Paris pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPARCOM), le Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MEDPOL), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé.

-----